



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE DU LUNDI 7 AVRIL 2025

N°2025-19

L'an deux mille vingt-cinq et le lundi sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 1^{er}/04/2025

Date d’Affichage : 1^{er}/04/2025

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Valérie BRISSAUD donne son pouvoir à Thierry BAILLOUX
Yoane MARTINIERE donne son pouvoir à Tony GRENET

Secrétaire : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Provisions semi-budgétaires

Monsieur le Maire explique qu'il est précisé dans les modalités de vote du budget 2025 que les provisions sont budgétaires et non semi-budgétaires.

Or, afin de mener à bien le budget de la Commune, il est nécessaire de procéder à une modification qui précisera que les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité pour les provisions sont semi-budgétaires.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **D'APPORTER** la modification que les provisions sont semi-budgétaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 7 avril 2025

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20250407-D2025_19-DE
Reçu le 08/04/2025
Publié le 08/04/2025